



►► FICHE TECHNIQUE BARRIÉRAGE ET ACCÈS

Le barriérage permet de filtrer les accès (pour ne laisser passer que les usagers autorisés) et éventuellement de ralentir les usagers (pour les prévenir d'une intersection dangereuse).

► QUI PEUT ACCÉDER À UNE VOIE VERTE ?

Les usagers non-motorisés :

- Cyclistes (classiques et gabarits spéciaux)
- Rollers
- Piétons
- Personnes à mobilité réduite
- Cavaliers éventuellement

Prévoir un passage libre de 1m30 minimum (un par sens de circulation si forte fréquentation).

Les usagers motorisés :

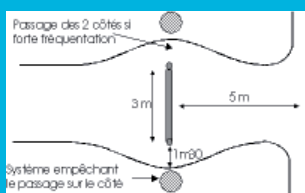
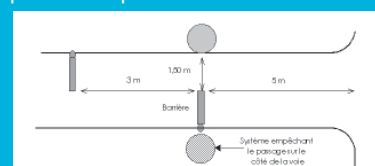
- Véhicules d'urgence

Prévoir un passage libre de 3m.

► LES DIFFÉRENTS MOBILIERS POSSIBLES



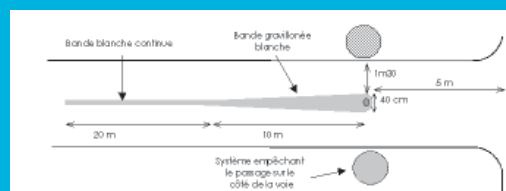
Les chicanes : Distance entre deux barrières : 3 mètres (sinon les cyclistes les contournent sur le côté de la voie). Système si possible pivotant ou coulissant pour faciliter le passage des véhicules d'entretien. La barrière la plus proche de la voie doit se situer à droite de la piste.



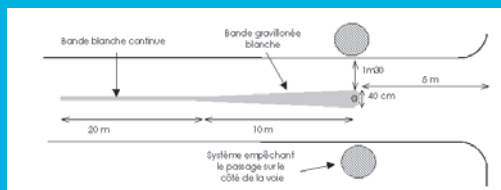
Les barrières : Coulissantes, basculantes, pivotantes. Permettent une bonne fluidité en cas de forte affluence. Prévoir une largeur suffisante sur les côtés pour le passage des vélos (avec sacoches ou remorques et vélos spéciaux)



Les 1/2 barrières : Moindre fluidité des usagers qu'une barrière ; peuvent être transformées en chicane.



Le plot central : Bonne fluidité pour les usagers.
Bandes blanches médianes et dispositifs réflecteurs pour avertir.



▶ LES CRITÈRES DE CHOIX

	Chicane	Barrière	1/2 Barrière	Plot-
Fluidité pour les usagers	--	+ si 2 passages, - sinon	-	++
Visibilité	++	++ si barrières mobiles	+	-
Facilité de manœuvre pour les passages des véhicules autorisés	+ si barrières mobiles, -- autrement	++	++	+
Ralentissements des usagers	++	+	+	-
Coût	--	-	-	+
Dissuasion 2 roues motorisées	-	--	--	--
Durabilité	Le métal résiste plus longtemps			
Esthétique	Critère dépendant du contexte : bois pour le milieu rural, métal en milieu urbain (éviter le plastique)			

▶ LES DISPOSITIFS À PROSCRIRE

- **Anti-2-roues motorisés** : il est impossible d'empêcher totalement les 2 roues motorisées sans pénaliser fortement les cyclistes et les personnes à mobilité réduite.
- **Anti pratique équestre** : trop contraignant (auto-régulation des usagers)
- **Dispositifs fixes** (rochers, plots bétons, etc.) : complique l'accès à la voie pour l'entretien
- **Les chaînes métalliques et les arceaux rabattables** : pas assez visibles

▶ PROBLÉMATIQUES COMMUNES

La visibilité du dispositif (pour éviter tout risque de percussioin) : dégager la visibilité en amont, mettre des revêtements rétro-réfléchissants, mettre en place une signalisation horizontale de type bandes rugueuses et marquage de l'intersection, choisir des mobiliers de section importante.

La gestion des clés : clés spécifiques (doubles à distribuer aux services d'urgence) ou pass pompier.

Le vandalisme : importance de la concertation en amont (usagers existants, licites ou non) et chercher des solutions de mitigations (parkings supplémentaires, partage de voie sans transit).

▶ PERTINENCE DU BARRIÉRAGE

En général, le danger d'intrusion d'usagers non autorisés est très largement surestimé. La multiplication non justifiée de mobiliers de contrôle d'accès s'avère pénalisante pour tous les usagers. Le choix de l'installation d'une barrière doit être, à chaque intersection, mûrement réfléchi.